



« Tant qu'un peuple est contraint d'obéir et qu'il obéit, il fait bien ; sitôt qu'il peut secouer le joug et qu'il le secoue, il fait encore mieux. » Jean-Jacques Rousseau (du Contrat Social)

1792, première décision de la Convention : Il n'y aura point de président de la France !

Le 21 septembre 1792 s'ouvrit le premier débat à la Convention nouvellement élue et c'est le député de Paris, Pierre Louis Manuel qui prit le premier la parole pour proposer : « Je demande que le président de la France soit logé dans le palais national des Tuileries, que toujours il soit suivi du signe de la loi et de la force publique et que partout il porte le respect ; je demande que toutes les fois qu'il ouvrira la séance les citoyens se lèveront à son aspect. ».

Ce bref discours ne suscita que quelques applaudissements perdus dans les murmures et tout aussitôt la réplique de plusieurs députés :

Jean-Baptiste Mathieu : « Nos prédécesseurs ont perdu beaucoup de temps à régler les dimensions du fauteuil du ci-devant roi, nous ne voulons pas commettre la même faute. »

François Chabot : « Ce n'est pas seulement le nom de roi que la nation veut abolir, mais tout ce qui peut sentir la prééminence : défiez-vous de ce penchant aux idées aristocratiques ; gardez vous d'ériger en idole ou en sultan le simple officier des mandataires du peuple ! Il n'y aura point de président de la France ; vous n'environnez pas des attributs abhorrés de la royauté ceux que l'amour des peuples doit seul investir et honorer. Vous ne pouvez rechercher d'autre dignité que de vous mêler avec les sans-culottes qui composent la majorité de la nation. »

Tallien : « Hors de cette salle le président est un simple citoyen ; si on veut lui parler on ira le chercher au troisième ou au cinquième étage, c'est là que loge la vertu. » (Applaudissements)

Couthon : « Ce n'est pas la royauté seulement qu'il importe d'écarter de cette constitution, c'est toute espèce de puissance individuelle qui tendrait à restreindre les droits du peuple et blesserait les principes de l'égalité. »

L'idée d'élire un président de la nation fut immédiatement rejetée. La Constitution adoptée en 1793 reste la plus démocratique que notre pays ait jamais connue.

SOMMAIRE

- Page 2 : Le combat de Robespierre, un combat d'actualité
- Page 3 : Victor Hugo et la convention
des nouvelles de l'AMRA
nouvelle résidence Robespierre à St Laurent
- Page 4 : La Terreur et le Tribunal Révolutionnaire (suite et fin)
- Page 5 : Le Pas-de-Calais durant les années terribles (suite)
- Page 6 : Deux lettres inédites d'Augustin Robespierre
- Page 7 : Le 3^{ème} bataillon d'Arras en guerre en Vendée
- Page 8 : Rubrique *C'est à lire - c'est à voir*
- Page 9 : Et toujours la tentation de refaire l'Histoire
- Page 9 & 10 : Robespierre vu par Jean Jaurès
- Page 10 : Les manuscrits de Robespierre (suite)
- Page 11 : La colonne Dampierre de Valenciennes
- Page 12 : Charles X, l'exécrable roi de France
Le décret du 25 brumaire An II et les loteries

Les Amis de Robespierre
tiendront leur assemblée générale
du 25^{ème} anniversaire de l'ARBR
le samedi 31 mars à 9h30
à l'Office culturel d'Arras
61 Grand'place
(voir en page intérieure)

LES AMIS DE ROBESPIERRE (A.R.B.R.)
Maison des Sociétés, rue Aristide Briand
62000 ARRAS
Mél : amisderobespierre@orange.fr
www.amis-robespierre.org

Le combat de Robespierre, un combat d'actualité

Qui chez les *Amis de Robespierre* ne s'est pas entendu dire : « Pourquoi tu t'intéresses à Robespierre ? » comme si c'était là une lubie d'un autre âge, comme s'il fallait être un obsédé de l'Histoire pour sortir de l'oubli un personnage historique certes connu, mais qui tout compte fait n'aurait marqué l'histoire de notre pays que sur une très courte période, et qui surtout traîne avec lui l'image d'un tyran avide de sang.

C'est bien mal connaître cet homme et le modernisme de ses idées. Albert Mathiez résumait ainsi son intérêt pour l'homme de la Révolution : « *Nous aimons Robespierre parce qu'il a incarné la France révolutionnaire dans ce qu'elle avait de plus noble, de plus généreux, de plus sincère [...] Nous aimons Robespierre parce que son nom, maudit par ceux-là mêmes qu'il a voulu affranchir, résume toutes les iniquités sociales dont nous voulons la disparition. En consacrant nos efforts et nos veilles à réhabiliter sa mémoire, nous ne croyons pas servir seulement la vérité historique, nous sommes sûrs de faire chose utile pour cette France, qui devrait rester ce qu'elle était du temps de Robespierre, le champion du droit, l'espoir des opprimés, l'effroi des oppresseurs, le flambeau de l'Univers* » (conférence à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales le 14 janvier 1920).

Son combat pour la justice sociale, qu'il subordonne à l'égalité, aura été la grande préoccupation de sa carrière politique : « *Les grandes richesses corrompent et ceux qui les possèdent et ceux qui les envient. Avec les grandes richesses, la vertu est en horreur, le talent même, dans les pays corrompus par le luxe, est regardé moins comme un moyen d'être utile à la patrie que comme un moyen d'acquérir de la fortune. Dans cet état de choses, la liberté est une vaine chimère, les lois ne sont plus qu'un instrument d'oppression. Vous n'avez donc rien fait pour le bonheur public si toutes vos lois, si toutes vos institutions ne tendent pas à détruire cette trop grande inégalité des fortunes* » (discours du 7 avril 91). C'est encore lui qui affirme : « *La première loi sociale est celle qui garantit à tous les membres de la société les moyens d'exister ; toutes les autres sont subordonnées à celle-là* », ou encore « *Peuple, souviens-toi que si la justice ne règne pas, la liberté n'est qu'un vain mot* ».

Son combat contre le libéralisme économique est une conséquence directe de sa constante préoccupation égalitaire : « *La liberté du commerce est nécessaire jusqu'au point où la cupidité homicide commence à en abuser* », car « *il n'y a que l'excédent qui soit une propriété individuelle* ». Il n'aura de cesse de combattre les affairistes et spéculateurs qui accumulent leurs richesses sur le dos du peuple : « *Allez prêcher le culte de la liberté à ces spéculateurs avides qui ne connaissent que l'hôtel de Plutus!* [Dieu de la richesse dans l'Antiquité romaine] *Tout ce qui les intéresse, c'est de savoir en quelle proportion le système actuel de nos finances peut accroître, à chaque instant du jour, les intérêts de leurs capitaux...* » (numéro du 4 juin 92 de son journal *Le Défenseur de la Constitution*). Comme souvent, il accompagne son propos d'une justification moralisatrice : « *Nul homme n'a le droit d'entasser des monceaux de blé à côté de son voisin qui meurt de faim* ».

Son combat pour la démocratie : « *La démocratie est un état où le peuple souverain, guidé par des lois qui sont son ouvrage, fait par lui-même tout ce qu'il peut bien faire, et par des délégués tout ce qu'il ne peut faire lui-même* ». Parce que, comme le pense Robespierre « *ce n'est pas être souverain que d'élire de temps en temps quelques représentants* », la Constitution de 93 prévoit d'accorder au peuple souverain un droit de regard qui lui permet de valider les lois du corps Législatif. Notons au passage un de ses rares succès pendant la Constituante, quand il fera adopter par l'Assemblée une décision qu'on aurait du mal à imaginer de nos jours, à propos de la non-éligibilité des députés dans la nouvelle assemblée : « *Il faut que les législateurs se trouvent dans la situation qui confond le plus leur intérêt et leur vœu personnel avec celui du peuple ; or, pour cela, il est nécessaire que souvent ils redeviennent peuple eux-mêmes. Mettez-vous à la place des simples citoyens et dites de qui vous aimeriez mieux recevoir des lois : ou de celui qui est sûr de n'être bientôt plus qu'un simple citoyen, ou de celui qui tient encore à son pouvoir par l'espérance de le perpétuer ?* » (18 mai 1791).

Son combat pour la limitation du droit de propriété. Il a rapidement senti que c'était là une des pierres d'achoppement des objectifs de la Révolution. En juillet 91, Barnave ne déclarait-il pas : « *Si la Révolution fait un pas de plus, elle ne peut le faire sans danger : dans la ligne de la liberté, le premier acte qui pourrait suivre serait l'anéantissement de la royauté ; dans la ligne de l'égalité, le premier acte qui pourrait suivre serait l'anéantissement de la propriété* ». Et le problème de la propriété individuelle est bien au centre de ce grand malentendu entre la plupart des députés des trois assemblées successives d'une part, et Robespierre et ses amis les plus proches d'autre part, qui, ne remettant pas en cause la propriété individuelle, ne cesseront de tenter de limiter ce droit au besoin de chacun. Les quatre articles concernant la propriété que Robespierre va proposer lors du débat sur l'adoption de la constitution de 93 seront d'ailleurs jugés trop audacieux par les Montagnards eux-mêmes. Toutes les constitutions depuis 1791 font du droit de propriété un droit sacré.

C'est à l'échelle du monde et du système qui le domine que se mesure l'actualité du combat de Robespierre.

Yves Adam

Conférence aux Kiwanis

Le 17 janvier, à la demande de la section locale arrageoise des Kiwanis (qui intervient au bénéfice des enfants défavorisés) une conférence sur la vie de Robespierre, sa lutte pour la défense du peuple de France, son rôle pendant la Révolution, a été faite par Yves Adam, secrétaire de l'ARBR.

Victor Hugo et la Convention

« En même temps qu'elle dégagait de la révolution, cette assemblée produisait de la civilisation. Fournaise, mais forge. Dans cette cuve où bouillonnait la terreur, le progrès fermentait. De ce chaos d'ombre et de cette tumultueuse fuite de nuages, sortaient d'immenses rayons de lumière parallèles aux lois éternelles. Rayons restés sur l'horizon, visibles à jamais dans le ciel des peuples et qui sont, l'un la justice, l'autre la tolérance, l'autre la bonté, l'autre la raison, l'autre la vérité, l'autre l'amour.

La Convention promulguait ce grand axiome : La liberté du citoyen finit où la liberté d'un autre citoyen commence; ce qui résume en deux lignes toute la sociabilité humaine.

Elle déclarait l'indigence sacrée ; elle déclarait l'infirmité sacrée dans l'aveugle et le sourd-muet devenus pupilles de l'Etat, la maternité sacrée dans la fille mère qu'elle consolait et relevait, l'enfance sacrée dans l'orphelin qu'elle faisait adopter par la patrie, l'innocence sacrée dans l'accusé acquitté qu'elle indemnisait. Elle flétrissait la traite des noirs : elle abolissait l'esclavage. Elle proclamait la solidarité civique. Elle décrétait l'instruction gratuite. Elle organisait l'éducation nationale par l'école normale à Paris, l'école centrale au chef-lieu et l'école primaire dans la commune. Elle

créait les conservatoires et les musées. Elle décrétait l'unité de code, l'unité de poids et mesure, et l'unité de calcul par le système décimal. Elle fondait les finances de la France, et à la longue banqueroute monarchique elle faisait succéder le crédit public. Elle donnait à la circulation le télégraphe, à la vieillesse les hospices dotés, à la maladie les hôpitaux purifiés, à l'enseignement l'école polytechnique, à la science le bureau des longitudes, à l'esprit humain l'institut. En même temps que nationale, elle était cosmopolite.

Des 11210 décrets qui sont sortis de la Convention, un tiers a un but politique, les deux tiers ont un but humain. Elle déclarait la morale universelle base de la société et la conscience universelle base

de la loi. Et tout cela, servitude abolie, fraternité proclamée, humanité protégée, conscience humaine rectifiée, loi du travail transformée en droit et d'onéreuse devenue secourable, richesse nationale consolidée, enfance éclairée et assistée, lettres et sciences propagées, lumière allumée sur tous les sommets, aide à toutes les misères, promulgation de tous les principes, la Convention le faisait, ayant dans les entrailles cette hydre, la Vendée, et sur les épaules ce tas de tigres, les rois. »



Quatre-vingt-treize

(1874)

Des nouvelles de l'AMRA (Association pour un Musée Robespierre à Arras)

Notre demande de rendez-vous auprès de la municipalité d'Arras n'a toujours pas eu d'écho. Plusieurs questions attendent pourtant une réponse :

Qu'en est-il des projets municipaux concernant le devenir de la Maison de Robespierre, occupée à ce jour par les Compagnons du Devoir?

Le projet de salle consacrée à Robespierre au Palais St Vaast s'oppose-t-il au projet de musée ? Rappelons que la pétition mise en ligne sur le site de l'ARBR pour demander que la maison de Robespierre soit érigée en musée, a déjà recueilli 2386 signatures à ce jour (21 février).

La municipalité a-t-elle l'intention de déposer un dossier auprès du Ministère de la culture pour labelliser la maison de Robespierre comme lieu de mémoire parmi les « Maisons des Illustres » ? (voir note en bas de la page 4)

Certes l'AMRA se réjouit des initiatives municipales concernant l'achat de la lettre des serins (cf l'Incorruptible n°78) ou la mise à disposition d'une copie des manuscrits de Robespierre et Le Bas (voir page 10), mais une étape supplémentaire doit maintenant être franchie en prenant nettement position pour la réalisation d'un musée dans la dernière demeure de Robespierre.

Yves Adam, Président de l'AMRA



Cette toute nouvelle résidence construite à Saint-Laurent-Blangy près d'Arras, vient d'être baptisée du nom de ROBESPIERRE.

Judicieuse décision si on sait qu'elle se trouve à deux pas bords de la Scarpe dans un lieu verdoyant où se réunissaient les poètes arrageois de la société anacréontique des ROSATI à laquelle appartenait le jeune Maximilien Robespierre.



IV. L'organisation du Tribunal

A Paris, Le Tribunal connaîtra *quatre présidents* : Jacques Montané (mars-juillet 93), Herman (juillet-sept 93) ex avocat au barreau d'Arras qui sera guillotiné après Thermidor, Dumas (sept-9 thermidor, mis à mort le 10) et Dobsen qui finira procureur impérial à Trèves.

Les juges sont professionnels pour la plupart, quasiment tous hommes de loi de l'ancien régime. A l'image de Foucault, élu juge dès mars 93, tous ont la certitude d'œuvrer pour la révolution et la débarrasser de ses ennemis : « Fasse le ciel que la justice triomphe, que tous les ennemis du peuple soient anéantis, que les hommes aient les vertus sauvages des républicains, qu'enfin ils deviennent les meilleurs. Alors il ne faudra plus de juges, de canons, de sabres, de baïonnettes ; nous les changerons en arguments oratoires et nous serons heureux. Mais ce temps est encore éloigné. »

Le jury est composé pour la plupart de travailleurs intellectuels, de petits bourgeois ou d'artisans. Tous ont fait le 14 juillet ou le 10 août, se reconnaissent en Robespierre et feront honnêtement leur travail *en leur âme et conscience* de patriotes voulant mener la révolution à son terme. Rien à voir avec les monstres assoiffés de sang que l'histoire voudra retenir. Le jury est pourtant un jury de classe : aucun représentant des sans-culottes et des travailleurs, sans doute la raison pour laquelle il enverra à la guillotine davantage de prolétaires que d'aristocrates.

Le parquet est composé pour la plupart de professionnels mais aussi de cadres de la révolution jacobine. Composé de l'accusateur public et de ses cinq substituts, il croit en sa mission de sauveur de la république, à l'image du prêtre substitut Royer : « Jacobins, ... depuis quatre ans, nous parlons beaucoup, mais nous n'avons rien fait de ce que nous avons dit... Depuis quatre ans, nos orateurs tonnent contre l'aristocratie, et cependant, l'aristocratie respire, paisible, au milieu de nous. Nous avons parlé pendant quatre ans, taisons-nous seulement pendant un mois et la République est sauvée. »

Mais, de par sa fonction et sa personnalité, le moteur du Tribunal est avant tout Fouquier-Tinville, qui jusqu'au mois d'août 92 était passé à côté de la Révolution sans y participer d'aucune manière. Il ne doit sa place qu'à un vague lien de parenté avec Camille Desmoulins qui le fait nommer par Danton - devenu ministre de la justice - au Tribunal du 17 août, puis il devient substitut au Tribunal Révolution



naire avant d'être élu Accusateur Public. Il ne cache pas son antipathie à l'égard de Robespierre, et aura d'ailleurs des contacts fréquents avec les membres du comité de Sureté Générale avant Thermidor. Très légaliste, il mènera sa tâche avec la rigueur qu'il avait pour lui-même et ses collaborateurs.

Yves Adam

Martial Joseph Herman

Né à Saint Pol sur Ternoise en 1759 dans le Pas-de-Calais, Président du directoire du département en 1792. Après avoir siégé à la tête du Tribunal Criminel d'Arras, il est nommé Président du Tribunal Révolutionnaire à Paris en août 93. C'est lui qui va présider les procès de Marie-Antoinette, des Hébertistes puis des Dantonistes. Il sera guillotiné le 7 mai 1795 avec d'autres membres du tribunal, dont Fouquier-Tinville.

Albert Mathiez dira de lui : « Parmi les robespierristes, qui comptèrent tant d'honnêtes gens, dévoués à leurs devoirs et passionnés pour le bien public, la figure d'Herman brille d'un éclat particulier ».

A relire : la série d'articles de Jacqueline Grimault dans les numéros 65 à 68 de *L'Incorruptible*.



La maison de Robespierre labellisée « Maison des Illustres » ?

Un nouveau label du ministère de la culture est voué à valoriser les lieux où des personnalités ont habité. Un inventaire des lieux susceptibles de répondre aux critères de sélection est en cours. L'ARBR fera tout pour que la dernière demeure de Robespierre à Arras soit retenue dans la liste.

Près des trois quarts de la Révolution se sont déroulés dans une France en guerre contre des armées étrangères. En février 1793, 200 000 hommes étaient sous les drapeaux, ils étaient 804 000 en décembre. En 1794 le pays supportait le poids considérable de 14 armées en lutte sur les fronts du Nord, de l'Est, des Alpes, des Pyrénées et des côtes de l'Ouest.

C'est bien ce contexte de guerre qui a contribué à donner à la Révolution le cours tragique qu'elle a pris. Ce sont les terribles contraintes imposées aux populations par les impérieux besoins de la guerre (levée en masse de centaines de milliers d'hommes, réquisitions, privations) et les inévitables mécontentements qu'elles entraînaient, dont s'est nourrie la contre-révolution.

Durant des années, la tâche dominante des élus des départements des districts et des municipalités a été de répondre aux exigences de l'armée. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir les registres de leurs délibérations conservés aux archives départementales :

20 septembre 1793 : Fontaine, le maire de Mont-St-Eloy a 5 fils (de 23, 22, 18, 5 ans et un plus jeune). Considérant que, tandis que les citoyens indigents et nécessaires à la subsistance de leurs parents se portent volontaires à la défense de la république, ce serait un abus intolérable que des citoyens plus aisés se permettent de retenir leurs enfants et que si cet abus n'était pas fortement réprimé il en résulterait un découragement ou du moins un mécontentement général. Fontaine, maire de Saint-Eloy est suspendu de ses fonctions sur le champ, mis en état d'arrestation ainsi que l'aîné de ses fils. La gendarmerie est requise pour arrêter et amener à la maison d'arrêt le second et le troisième fils du dit Fontaine. L'arrêté sera proclamé solennellement au village de Mont-Saint-Eloy.

11 brumaire an II : Un détachement de gardes nationaux sédentaires d'Arras sera envoyé à Fampoux pour prêter main forte à la gendarmerie et arrêter les jeunes gens de la réquisition rentrés dans leur foyer. Les maires et officiers municipaux doivent fournir nourriture et logement au détachement et fournir la liste des jeunes gens qui seront conduits à Arras. La même mesure est prise les jours suivants pour les communes de Roeux et Plouvain.

12 brumaire an II : Les maires et procureurs des communes de Duisans et Izel-les-Hameaux où les jeunes gens ont refusé de partir sont convoqués par le directoire du département.

14 brumaire an II : Théodore Plouviez vient dire que son fils faisant partie de la réquisition dernière est retourné à l'armée du Nord en qualité d'artilleur engagé le 23 août dernier, n'étant revenu que pour les semailles. Théodore Plouviez est mis en état d'arrestation jusqu'à ce que la municipalité justifie ce qu'il a dit. Mais il sera ménagé en raison de son grand âge.

15 brumaire an II : Les membres du conseil général de la commune de Plouvain déclarent que tous les jeunes gens ont été requis de partir ce qu'ils ont fait, que cependant plusieurs d'entre eux sont revenus et se sont cachés et que tous ont été dénoncés au district. Aucun membre de la municipalité n'a de fils de retour.

16 brumaire : Le conseil d'administration du 3ème bataillon d'Arras envoie la liste des citoyens d'Arras qui ont abandonné leur drapeau.

Le conseil général de la commune d'Arras est chargé de faire arrêter les fuyards pour les conduire à leur bataillon et mettre en état d'arrestation leurs pères et mères.

Tous les tailleurs d'Arras et environs sont mis en réquisition pour confectionner habits et équipements de la nouvelle levée. Un atelier de sept tailleurs sera continuellement occupé à tailler des habits.

Les recrues partaient à l'armée équipées et armées par la commune elle-même. Les forgerons fabriquaient des piques etc.

1^{er} germinal : Chaque ouvrier cordonnier du district doit fournir deux paires de souliers pour l'armée par décade.

12 germinal : Le district d'Arras doit fournir 110 000 livres de bois pour la commission des armes et du salpêtre

8 floréal : Par ordre du Comité de Salut public le district d'Arras doit fournir 300 chevaux et 150 chariots et conducteurs pour se rendre à Lille sous deux fois 24 heures pour livrer du fourrage pour l'armée. Ceux qui refuseraient ou fourniraient des chevaux incapables seront considérés comme ayant voulu entraver une mesure d'où peut dépendre le salut de l'Etat, ils seront dénoncés et livrés au tribunal révolutionnaire. Le district répartissait par commune le nombre des chariots et chevaux à fournir et les maires étaient responsables de la désignation des paysans réquisitionnés.

16 floréal : Le district doit fournir 20 000 quintaux de pur froment pour être convertis en biscuit pour le service de la marine... Le conseil général de chaque commune est chargé de recenser les quantités de blé, seigle, orge et scorion de chaque citoyen.

29 floréal : Le département du Pas-de-Calais est tenu de fournir 30 000 livres de lin pour la peinture des caissons d'Artillerie (Une partie de ces caissons et affûts de canon étaient fabriqués dans le collège d'Arras transformé en atelier d'armes).

19 thermidor : Réquisition de 167 000 quintaux de grain, dont 3/4 de froment, 1/4 en seigle et orge pour l'armée du Nord. District de Calais : 15 000 qx, Béthune : 32 000 qx, St-Pol : 36 000 qx etc.



Christian Lescureux

Deux lettres inédites d'Augustin Robespierre (I)

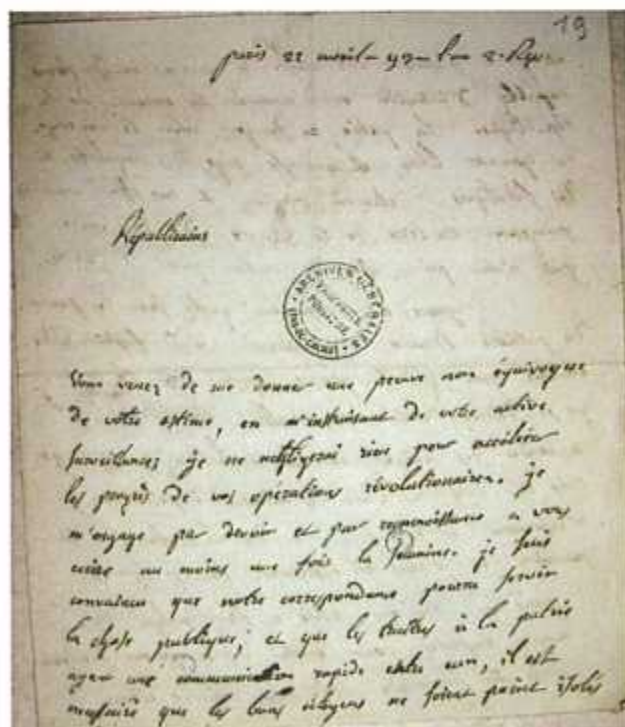
Ces deux lettres (1) ne figurent ni dans le tome III des « Œuvres de Robespierre » consacrées à sa correspondance ni dans le tome XI récemment publié. On en trouve cependant quelques extraits dans le livre qu'Alexandre Cousin vient de consacrer à Augustin Robespierre et Philippe Lebas (2).

Datées d'avril et de mai 93 elles sont toutes deux adressées au Comité de Surveillance d'Arras (3)

Nous publierons la seconde dans notre prochain numéro.

Paris 22-avril 93-l'an 2. Rep.

Républicains



Vous venez de me donner une preuve non équivoque de votre estime, en m'instruisant de votre active surveillance ; je ne négligerai rien pour accélérer les progrès de vos opérations révolutionnaires. Je m'engage par devoir et par reconnaissance à vous écrire au moins une fois la semaine. Je suis convaincu que notre correspondance pourra servir la chose publique, et que les traîtres à la patrie ayant une communication rapide entre eux, il est nécessaire que les bons citoyens ne soient point isolés et qu'ils présentent une masse de lumières et de forces capables d'intimider et d'anéantir les ennemis de la république. La patrie en danger relève le courage des hommes libres, l'aveugle rage des royalistes et de fanatiques s'éteindra bientôt et nos efforts communs purgeront la terre de la liberté, de tous ceux qui n'ont point assez de vertus pour l'habiter.

J'ignore en ce moment quels sont les pouvoirs du patriote Brune (4), je désirerais qu'ils fussent assez étendus pour opérer tout le bien qu'il désire. C'est un excellent républicain qui a rendu des services dans la révolution, et

qui, je crois, est toujours dans les mêmes dispositions. Je m'informerai de la latitude et de la nature de ses pouvoirs et je vous instruirai sur le champ.

Paris est toujours calme et fier, malgré les moyens employés pour exciter (ou inciter) des mouvements désordonnés dans cette immortelle cité. Les Parisiens éclairés sur les intrigues qui nous environnent dénoncent les traîtres et comme ces conspirateurs sont puissants ils emploient tous les moyens pour détourner les yeux de dessus leurs crimes et leurs conspirations, pour n'occuper la nation que de prétendues conjurations des Jacobins et de la commune de Paris, mais les Jacobins et la commune de Paris sont les amis de la république

C'est leur crime aux yeux des royalistes. La société des Jacobins est incorruptible par sa nature. Elle délibère en présence de quatre mille personnes, elle ne peut donc trahir les intérêts du peuple puisque la seule puissance est dans l'opinion du peuple. Lisez ce que j'ai dit à la tribune de la Convention (5) samedi dernier, si le moniteur l'a rendue exactement et vous aurez une idée des ennemis que nous avons à combattre.

Robespierre Jeune

1-Archives départementales du Pas-de-Calais cote : 4L/2

2-Deux météores dans la Révolution française : Augustin Robespierre, Philippe Lebas (Edition : Bérénice).

3-Le 21 mars 1793 la Convention décréta que chaque commune désignerait un Comité de surveillance de douze membres chargés d'établir la liste des étrangers se trouvant sur le territoire et, par la suite, de dresser la liste des suspects (et le cas échéant de les arrêter), puis de faire appliquer les lois révolutionnaires et les mesures de sûreté générale. Dotés de pouvoirs étendus, (ce qui n'alla pas sans certains abus) on les dénomma aussi Comités révolutionnaires.

4-Alors adjudant-général, à l'Etat-major de l'armée du Nord, le futur maréchal d'Empire Brune a écrit au Comité de surveillance d'Arras pour demander la libération de hussards alors détenus, dit-il par erreur. Il ne semble pas qu'il ait été aussi républicain que le pense alors Augustin car il sera bientôt proscrit par le Comité de salut public.

5-Le même jour Augustin écrit à son ami Buissart, avocat à Arras, une lettre où il parle du succès que lui a valu un discours à la Convention en faveur de la Commune de Paris violemment prise à parti par les députés girondins. La trahison de Dumouriez commandant en chef de l'armée du Nord passé à l'ennemi quelques jours plus tôt (le 5 avril 93) a encore exacerbé les tensions entre Girondins et Montagnards.

Pour répondre à la levée de 300 000 hommes décrétée le 24 février 1793, le Pas-de-Calais fut tenu de fournir 6 891 volontaires (1). L'effort fut réparti entre les 7 districts du département. Celui d'Arras (la ville et la centaine de villages environnants) recruta 944 volontaires qui furent incorporés le 1^{er} vendémiaire (22 septembre 1793) ans le Troisième bataillon d'Arras.

Ils n'étaient pas en réalité tous vraiment volontaires (2) et pour obtenir dans chaque commune le contingent fixé par le district il fallait souvent procéder à la désignation par tirage au sort ou faire des collectes pour offrir au partant une compensation qui pouvait atteindre 100 à 300 livres. Ce qui explique le nombre de désertions. On en comptait déjà 17 en cours de route du 2 au 9 vendémiaire, et 57 au 30 brumaire après les premiers combats. Au total le bataillon compta 222 désertions, dont 181 la première année. Il arrivait que les déserteurs reviennent ensuite, de gré ou de force au bataillon. Il faut dire que les volontaires d'une même commune restaient incorporés dans la même unité et qu'il suffisait que l'un d'entre eux décide de rentrer à la maison pour que les autres le suivent. On voit ainsi désertir ensemble, la première année, 12 volontaires sur 15 de Rouvroy et 18 sur 25 de Gavrelle.

Sont en principe recrutés les hommes de 18 à 40 ans célibataires ou veufs sans enfants. La liste des engagés du bataillon d'Arras (3) fait apparaître qu'ils sont presque tous nés entre 1770 et 1775, c'est à dire qu'ils ont entre 18 et 23 ans. Rares sont ceux de 25 ans et plus le jour de l'enrôlement.

Ce bataillon fut envoyé combattre en Vendée où les paysans s'étaient, dès mars 1793, soulevés, notamment contre la levée en masse.

Dès le 10 vendémiaire an II (1^{er} octobre 93) le troisième bataillon d'Arras participait aux opérations sur Cholet, puis le Mans et Savenay et le 26 vendémiaire (sous les ordres de Kleber) à la victoire de Cholet sur les Blancs puis le 3 nivôse à celle de Savenay.

Le 12 prairial (31 mai 1794) le bataillon d'Arras est envoyé à la bataille navale d'Ouessant. Une partie du bataillon est expédiée dans les Antilles en renfort du bataillon du Pas-de-Calais qui combat à Saint-Domingue.

C'est en messidor de l'an III (juillet 1795), lors de la tentative de débarquement des émigrés à Quiberon que le bataillon d'Arras va connaître l'un de ses plus durs combats. L'Angleterre a fourni à l'armée royaliste : 9 vaisseaux de guerre armés plus de 200 canons et 210 bâtiments de transport chargés de 2 divisions de 4 000 émigrés et d'un millier de prisonniers faits lors du siège de Toulon, aidés sur la côte de 3 000 chouans en arme. Le général Hoche arrivé depuis

août 1794 à la tête de l'armée des Côtes, écrase l'assaut des royalistes en quelques jours. A Quiberon, le bataillon d'Arras, qui a été donné en exemple à toute l'armée, déplore 78 tués et 17 blessés. Ses pertes totales lors des différents combats s'élèvent 171 morts (18 % des effectifs). Pour la seule ville d'Arras on compte 69 tués sur 398 engagés.



La bataille de Cholet, 26 vendémiaire

un chemin creux, les Arrageois sont mitraillés à bout portant et leurs assaillants s'acharnent sur les blessés, leur tranchant les membres et bourrant les plaies de paille enflammée. Les femmes ouvrent les ventres avec des faucilles. Certains récits de la guerre de Vendée parlent de 200 cadavres mutilés. Ce déchaînement de violence fut mené en représailles contre le chef de bataillon, accusé d'avoir fait exécuter (par décision du Comité de Salut public) 750 prisonniers royalistes vaincus à Quiberon à qui Hoche aurait promis la vie sauve.



Christian Lescureux

- 1-Le Pas-de-Calais avait déjà levé plusieurs bataillons de volontaires, soit 1 722 hommes en 1791 et 1 166 en 1792.
- 2-Dans un article de la Revue du Nord (Le Nord et le Pas-de-Calais face à la création de l'armée nationale) de janvier 1993, Annie Crépin, de l'Université d'Artois écrit : « contrairement à la légende romantique qui vit longtemps un souffle épique emporter les volontaires, celui-ci est en core mesuré au mois d'août dans toute la France et même dans nos départements dont l'ennemi se rapproche dangereusement. »
- 3-Voir la liste des engagés du 3^{ème} bataillon aux Archives Départementales du PdC, cote 1J/2031

Amical rappel

De nombreux amis ont pensé à nous adresser leur cotisation 2012. Merci d'avance à ceux qui ne tarderont pas à le faire incessamment. Le montant reste au choix de l'adhérent sur la base de 8, 15 ou 30 euros (4€ pour les étudiants), à adresser par chèque au nom de l'ARBR aux Amis de Robespierre (ARBR), Maison des sociétés rue A. Briand 62000 Arras. Pour nos amis lecteurs de l'étranger, le code BIC de notre compte est : CMCIFR2A

